

12 septembre 2018

Le Crédit Mutuel s'engage aux côtés des acteurs de l'économie mixte pour le développement des territoires.

Le Crédit Mutuel, à travers la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel*, a signé ce jour une convention biennale avec la Fédération des entreprises publiques locales.

Intérêt général, performance du service, transparence... Le Crédit Mutuel se retrouve dans les valeurs des 1 300 Sociétés d'économies mixtes (Sem / SemOp) et Sociétés publiques locales (Spl) françaises représentées par la Fédération des entreprises publiques locales.

C'est pourquoi le Crédit Mutuel a souhaité s'engager à leurs côtés – autour d'une convention biennale – pour accompagner le développement économique régional et l'aménagement des territoires menés par les membres de la Fédération des entreprises publiques locales.

« A travers ce partenariat stratégique pour le développement économique des territoires, le Crédit Mutuel confirme et renforce son engagement historique en tant que prêteur du service public local » déclare Daniel BAAL, Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. « Le Crédit Mutuel sera ainsi durablement aux côtés des acteurs de l'économie mixte pour porter la politique d'aménagement et de développement des territoires, particulièrement en matière d'énergies renouvelables. »

Ce faisant, le Crédit Mutuel confirme également son adhésion au *Club des actionnaires de l'économie mixte* qui regroupe les partenaires privés engagés auprès des EPL pour le développement local.

A propos de la Fédération des entreprises publiques locales

Depuis sa création en 1956, la Fédération des EPL est la seule fédération d'élus représentative des 1300 Sociétés d'économie mixte (Sem), Sociétés publiques locales (Spl) et Sociétés d'économie mixte à opération unique (SemOp) françaises. Elle s'inscrit dans une vision moderne et performante de l'action publique locale et s'organise autour de trois missions principales : la facilitation du développement des EPL, la construction de l'avenir du mouvement par une veille prospective et stratégique, le déploiement de ressources adaptées aux évolutions des EPL.

(*) Pour compte des 11 fédérations du Crédit Mutuel de Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Anjou.

Contact :

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Frédéric Monot

frederic.monot@creditmutuel.fr – 01 53 48 79 57